

• (4.40 p.m.)

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement ce qu'a dit le secrétaire parlementaire lorsqu'il a défini la position du gouvernement vis-à-vis de l'un des amendements que nous avons proposés. On ne peut que constater qu'il ne s'agit pas d'un débat. Nous voudrions savoir pourquoi le gouvernement a agi ainsi, et nous les posons dans l'espoir d'obtenir des explications, qui pourraient peut-être nous paraître satisfaisantes ou nous aider à comprendre, dans une certaine mesure, les motivations du gouvernement. Au lieu de cela, le gouvernement se borne à réaffirmer sa politique en nous disant qu'il y a divergence de vues de part et d'autre. Cela, nous le savons. C'est précisément pour cela que la Chambre est là. Mais cela ne nous suffit pas. Il ne suffit pas que le secrétaire parlementaire nous dise que le gouvernement a une certaine position, que nous en avons une autre et que c'est pour cela que les choses se passent ainsi. Nous voulons un vrai débat sur cette question. Nous voulons que le gouvernement défende son point de vue et qu'il nous explique pour quelle raison il s'en remet au secteur privé et tient à ce que la majorité des actions soient détenues par le secteur privé.

On ne nous fournit aucun renseignement, sauf une déclaration pour nous dire que le gouvernement en a décidé ainsi. Dans une affaire aussi importante que la création de la Corporation de développement du Canada, on aurait pensé que le gouvernement aurait eu, au moins, la courtoisie d'expliquer à la Chambre ses motifs d'agir ainsi. Mon ami le député de Greenwood (M. Brewin) a expliqué la situation très clairement et présenté des arguments tendant à faire valoir pourquoi les gouvernements provinciaux devraient s'engager davantage. Il m'a semblé que les mérites de sa cause étaient évidents et que l'amendement que le député de Greenwood a décrit et présenté aurait dû être approuvé par le gouvernement qui y aurait vu l'occasion d'obtenir la participation des gouvernements fédéral et provinciaux. Au lieu de réfuter les thèses qui avaient été présentées, le secrétaire parlementaire s'est contenté d'exposer une fois de plus la position du gouvernement. Le gouvernement a décidé de le faire à sa façon. Le secrétaire parlementaire n'a même pas tenté de fournir quelque explication sur les raisons qui ont motivé l'action du gouvernement. Nous ne pouvons guère faire autre chose que d'exprimer notre vive déception du fait que le gouvernement n'a pu ou n'a pas voulu exposer ses raisons à la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion n° 12, présentée par le député de Regina-Est (M. Burton). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Encore une fois, en vertu du paragraphe 11 de l'article 7 du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est réservé.

Étant donné qu'on a présenté toutes les motions sur lesquelles le vote a été réservé, je voudrais demander aux députés s'ils veulent que ce vote soit pris maintenant ou reporté à plus tard.

M. Mahoney: Monsieur l'Orateur, la Chambre consentira, je pense, à différer jusqu'à 8 heures demain soir les votes nominaux sur tous ces amendements. Sauf erreur, demain est un jour prévu et les travaux du gouvernement, en vertu de l'ordre proposé, seront abordés à 8 heures demain soir. En conséquence, il y a accord, je pense, pour que les votes soient pris à 8 heures demain soir, et nous pourrions alors passer immédiatement à la troisième lecture.

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): D'accord, monsieur l'Orateur.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord sur les deux propositions, que le vote soit différé jusqu'à 8 heures demain soir et que si le gouvernement veut le faire, il peut proposer la troisième lecture.

M. l'Orateur: Il semble y avoir consentement unanime à la façon de procéder proposée par le secrétaire parlementaire. Comme la Chambre consent à ce que les votes soient pris à 8 heures demain soir et à ce qu'on aborde ensuite l'étape de la troisième lecture, en est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATRICE PORTANT SUR LE MONTANT PAR BOISSEAU, LES PAIEMENTS DE SECOURS ET L'APPLICABILITÉ DE LA LOI AU SEIGLE, AU COLZA ET À LA GRAINE DE LIN

La Chambre passe à l'examen du bill C-239, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec propositions d'amendement.

M. l'Orateur: La présidence a étudié les motions concernant le bill C-239, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et aimerait proposer aux députés la façon suivante de procéder. En premier lieu, je suggère que la motion n° 1 soit étudiée et mise aux voix séparément. On pourrait ensuite grouper les motions n° 2, 3, 4 et 5 aux fins du débat, et le vote sur la motion n° 2 réglerait le sort des autres motions du groupe. La motion n° 6 pourrait être étudiée et tranchée séparément. La motion n° 7 pourrait créer des difficultés procédurales car, de prime abord tout au moins, elle semble comporter des implications d'ordre financier. La présidence est cependant disposée à entendre les argu-